

Administration

652

Chemin de Fer

PÉTITION

RELATIVE A LA STATION DANS LA VILLE DES OMNIBUS

POUR LE SERVICE DES DÉBARCADÈRES

DE

PERRACHE ET DE VAISE.

A Monsieur,

Monsieur le Maire de la ville de Lyon.

Les soussignés, tous propriétaires ou principaux locataires du quartier de l'Ouest,

Prient monsieur le Maire de prendre en considération le projet qu'ils ont l'honneur de lui soumettre, pour l'établissement, sur la place de l'Ancienne-Douane, d'une Station des Omnibus, qui seront indispensables au service des débarcadères de Perrache et de Vaise; ces voitures devront être établies afin de transporter aux extrémités de la ville les voyageurs et les bagages, dont la destination sera pour les chemins de fer du Nord ou du Midi, et même de l'Est de la France.

La nécessité d'un pareil service est suffisamment démontrée



par la station qui existe déjà dans la rue du Pérat, des Omnibus conduisant les voyageurs au débarcadère du chemin de fer de Saint-Étienne.

D'après les plans dressés pour la rectification du quartier de l'Ouest, approuvés par ordonnance royale, la place de l'Ancienne-Douane, dans le quartier Saint-Paul, doit être rendue carrée et présenter 47 mètres de longueur sur chaque face.

Cet emplacement paraît très-favorable pour y installer l'entreprise des Omnibus; en effet, sa position est presque centrale, partageant sur une ligne directe la distance de Perrache à Vaise, et débouchant sur un quai d'une grande largeur; la station placée sur ce point serait en regard du cœur de la ville, elle desservirait non seulement tout le quartier de l'Ouest, mais encore le quartier des Terreaux par le pont de la Feuillée, et les quartiers de Saint-Pierre et de Saint-Nizier par le pont de Nemours; le périmètre serait d'une étendue suffisante, et d'autant plus suffisante que, sur les parties latérales de la place, il existe de vastes écuries et remises, qui serviraient pour cette station; les écuries et remises environnant la place de l'Ancienne-Douane, ainsi utilisées, seraient pour l'Ouest une cause de prospérité. Établies dans un quartier opulent, elles seraient une cause de dépréciation.

Les Omnibus prenant la direction de Perrache suivraient le quai Fulchiron ou le quai Saint-Antoine, et prenant la direction de Vaise ils suivraient le quai Bourgneuf (ce service de Vaise existe déjà): la circulation ne serait donc pas entravée. Il en serait autrement si les stations étaient établies dans l'intérieur de la cité, car une grande quantité d'Omnibus de forte dimension devant faire un service continuel d'allées et de retours, cette évolution ne pourrait s'opérer sans des accidents nombreux dans les rues étroites et tortueuses du centre de la population. Il semblerait prudent de placer sur les quais ces entreprises de voitures.

Sous le rapport de la dépense l'emplacement proposé est encore

préférable à tout autre ; il est réellement impossible de trouver dans le milieu de la ville des maisons et des terrains dont le prix soit inférieur à celui des propriétés du quartier de l'Ouest ; d'ailleurs l'agrandissement de la place de l'Ancienne-Douane a été décidé ; mais en lui donnant la destination proposée, la dépense des travaux serait presque en totalité à la charge de la compagnie concessionnaire du chemin de fer, ou de la compagnie particulière qui aurait l'entreprise des Omnibus, avec une concession de même durée que celle du chemin de fer, la ville n'aurait peut-être qu'une faible allocation à payer.

Un plan joint à cette Pétition indique la Galerie couverte qui serait établie autour de la place, pour abriter les voyageurs ; la place serait nivelée et, pour ne pas déchausser les maisons, la galerie formerait un contrefort avec des rampes pour descendre vers les Omnibus.

Comme complément de ce projet, les soussignés pensent encore qu'il conviendrait, pour faciliter la circulation dans cette partie de la ville, de démolir la maison qui forme l'angle du quai Humbert et de la place du Petit-Change, d'élargir le quai de la Baleine et d'établir, joignant le parapet, depuis le pont Tilsit jusqu'à la barrière de Vaise, une ligne de trottoirs en bitume avec des candélabres à gaz.

Le quartier de St-Paul a perdu successivement le grand marché de la campagne, la boucherie, le casernement militaire, qui était plus productif que le logement des troupes de passage, enfin tout ce qui lui donnait de la vie ; le quartier de St-Paul dépérit tous les jours et sa décadence paraît ne pas devoir cesser, cependant il entrevoit dans cette circonstance une occasion favorable pour arrêter sa ruine totale ; nul doute que, si l'on exécute le projet présenté, ce sera une amélioration qui régénérera le quartier en vivifiant le massif de maisons joignant l'ancienne Boucherie de Saint-Paul, massif privé d'air et de lumière ; ce sera une compensation aux



pertes éprouvées par les propriétaires de cette localité, car autour de la station des Omnibus il se formera bien certainement de nombreux hôtels et autres établissements du même genre.

Les soussignés sont pleins de confiance dans la sollicitude paternelle que monsieur le Maire porte à tous ses administrés; ils espèrent que leur demande sera par lui accueillie favorablement, et que l'autorité fixera la place de l'Ancienne-Douane pour la station des Omnibus qui feront le service des débarcadères de Perrache et de Vaise. Cependant les habitants du quartier de l'Ouest ne sont pas exclusifs, plusieurs stations pourront être établies sur d'autres points, si les besoins de la population l'exigent.

Dans l'espérance que leur proposition sera accueillie favorablement, les soussignés ont l'honneur d'être,

De monsieur le Maire,

Les très-humbles et très-obéissants serviteurs,

Lyon, le 4^{er} décembre 1845.

*Sur la première
proposition qui m'en a
été faite, j'ai signé
comme intéressé mais
comme représentant
une partie des habitants
de ce quartier.*

*Ch. J.
prieur*